



N°2020/03

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL du 20 JANVIER 2020**

**OBJET : USD TENNIS –  
CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU TERRAIN DE TENNIS COMMUNAL**

L'an deux mille vingt, le vingt janvier, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le seize janvier 2020, se sont réunis à vingt heures trente minutes en la Mairie sous la présidence de Monsieur Damien GUIBOUT, Maire,

Étaient présents : Damien GUIBOUT, Valérie PIERRES, Florence ALLIOT-BERCHICHE, Marc SIMONNEAUX, Maurice PERRAULT, Evelyne PETIT, Gontran de VILLELE

Étaient absents : Eric CUENOT, Thierry CORBEL, Bérénice RAMBAUD.

Le Conseil Municipal a choisi comme secrétaire de séance : Valérie PIERRES

**EN EXERCICE : 10**

**PRÉSENTS : 7**

**VOTANTS : 7**

Monsieur le Maire indique au Conseil délibérant que suite au changement de la présidence de l'association USCD Tennis, la convention de mise à disposition du terrain de tennis communal au profit de l'association davronaise doit être modifiée, et propose de l'autoriser à la signer.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**ENTENDU** l'exposé du Maire,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants,**

**APPROUVE** les termes de la Convention n° 2020/01 de mise à disposition du terrain de tennis communal établie entre l'Union Sportive de Davron Tennis et la Commune de Davron et,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer.

Le Maire  
  
Damien GUIBOUT

Copie transmise au :

- Représentant de l'État,
- Trésorier Comptable de la Collectivité,

Envoyé en préfecture le 28/01/2020

Reçu en préfecture le 28/01/2020

Affiché le

ID : 078-217801968-20200128-2020\_3-DE